
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE HISCOCK-LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} AVRIL – 30 JUIN 2005)

ALLEMAGNE

Juin 2005. **Dissolution.** À la suite de son échec aux élections régionales de Rhénanie du Nord-Westphalie, le chancelier Gerhard Schröder a décidé de recourir à des élections anticipées; mais outre-Rhin, la dissolution ne se manie pas comme en France: le gouvernement doit être renversé et le président fédéral doit être incapable de désigner un nouveau chancelier. Cela suppose donc que les amis du chancelier votent contre lui. Cette stratégie avait déjà été utilisée par le chancelier Brandt en 1972 et le chancelier Kohl en 1983. Dans ce dernier cas, le président fédéral Carstens avait jugé la procédure contraire à l'esprit de la loi fondamentale et manifesté quelque résistance. Cette fois-ci, c'est dans le propre camp du chancelier que se font jour des oppositions et certains députés en appellent à la Cour constitutionnelle (*La Croix*, 28 juin 2005; *Libération*, 11-12 juin 2005; *Le Monde*, 31 mai, 1^{er}, 11 juin 2005; *Courrier International*, 16 juin 2005).

AFRIQUE DU SUD

26 mai 2005. **Capitale.** La toponymie est chose bien changeante en raison des évolutions politiques. C'est le cas en Afrique du Sud: le 26 mai, le Conseil national des noms géographiques donne un avis favorable au changement de nom de la capitale, Pretoria, ainsi nommée en référence à Andries Pretorius un des acteurs du *Grand Trek*, la «longue marche» des Afrikaners au XIX^e siècle. Malgré l'opposition des Afrikaners, soutenus par Nelson Mandela, la capitale sud-africaine devrait désormais s'appeler Tshwane, du nom du chef d'une tribu locale antérieure aux Afrikaners. Il n'est pas facile aux écoliers d'apprendre la géographie (*Libération*, 10 juin 2005; *Le Monde*, 31 mai 2005).

1^{er} juin 2005. **Cour constitutionnelle.** Pius Langa, 66 ans, est le premier noir à accéder à la tête de la Cour constitutionnelle, plus haute instance juridique sud-africaine. Il succède à Arthur Chaskalson, 74 ans, président de la Cour

177

* Université de Poitiers – FRE 2791 CECOJI.

constitutionnelle en juin 1994 et *Chief Justice* d'Afrique du Sud depuis le 22 novembre 2001, qui avait été le défenseur de Nelson Mandela lors du procès de Rivonia en 1963 (*Libération*, 2 mai 2005).

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

178 13 juin 2005. **Directeur.** Les États-Unis ayant décidé de ne plus s'y opposer, Mohamed El Baradei, 62 ans, diplomate égyptien, est réélu pour un troisième mandat de quatre ans à la tête de l'Agence internationale de l'énergie atomique (*La Croix*, 14 juin 2005 ; *Libération*, 14 juin 2005).

ALLEMAGNE

12 mai 2005. **Union européenne.** Le Bundestag autorise la ratification du traité sur la Constitution pour l'Europe (*Libération*, 9 mars 2005).

Juin 2005. **Dissolution.** Après son échec aux élections régionales de Rhénanie du Nord-Westphalie, le chancelier Gerhard Schröder a décidé de recourir à des élections anticipées ; mais, outre-Rhin, la dissolution ne se manie pas comme en France : le gouvernement doit être renversé et le président fédéral doit être incapable de désigner un nouveau chancelier. Cela supposera donc que les amis du chancelier votent contre lui. Cette stratégie avait déjà été utilisée par le chancelier Brandt en 1972 et le chancelier Kohl en 1983. Dans ce dernier cas, le président fédéral Carstens avait jugé la procédure contraire à l'esprit de la Loi fondamentale et manifesté quelque résistance. Cette fois-ci, c'est dans le propre camp du chancelier que se font jour des

oppositions et certains députés pourraient en appeler à la Cour constitutionnelle (*La Croix*, 28 juin 2005 ; *Libération*, 11-12 juin 2005 ; *Le Monde*, 31 mai, 11 juin 2005 ; *Courrier International*, 16 juin 2005).

ANDORRE

24 avril 2005. **Élections législatives.** Aux élections législatives au Conseil général des Vallées, le Parti libéral obtient 41,2 % des voix et 14 des 28 sièges. Il devance le Parti social-démocrate (38,1 % et 11 élus), le Centre démocratique andorran 21^e siècle (11 % et 2 sièges), la Renovation démocratique (6,2 % et 1 élu) et les Verts 3,5 % (aucun élu). La participation a été de 80,4 %.

Le 27 mai, Albert Pintat Santolària est élu chef du gouvernement par 15 voix contre 12 à Jaume Bartumeu Cassany. Il prête serment le 3 juin (<<http://rulers.org>>).

ARABIE SAOUDITE

10 février au 21 avril 2005. **Élections municipales ; femmes.** Les élections de la moitié des 178 conseils municipaux (l'autre moitié étant nommée) ont lieu. Ce sont les premières élections depuis 1963.

Les femmes ont le droit de vote, mais ne peuvent l'utiliser pour les élections municipales, « pour des raisons techniques » selon les autorités. Les militaires sont également exclus du scrutin. Pourtant 5 femmes ont déjà fait acte de candidature.

Certaines femmes demandent à figurer parmi les membres nommés.

Les inscriptions sur les listes électorales ont été limitées.

Les élections ont lieu en trois étapes :

le 10 février à Riyad et sa région, le 3 mars dans l'Est et le Sud-Ouest et le 21 avril dans le Nord et l'Ouest.

Lors de la première étape 60 % des 150 000 électeurs inscrits auraient voté. À Riyad, on atteindrait 73,6 %. Dans la capitale, les 7 sièges à pourvoir par élection ont été remportés par des candidats de l'opposition «pro-islamiste» qualifiés aussi d'«islamistes technocrates modérés».

Lors de la dernière étape, à Djedda, les 7 sièges à pourvoir sont tous remportés par des islamistes. Cependant leur succès est moindre dans le Nord. 244 sièges étaient à pourvoir dans cette troisième phase.

Au total c'est une victoire massive des islamistes, la plupart des élus étant proches des Frères musulmans (*La Croix*, 10, 11, 14 février, 4 mars 2005; *Le Figaro*, 10, 11, 14 et 28 février 2005; *Libération*, 5 janvier, 10, 11, 14 février, 22, 25 avril 2005; *Le Monde*, 22 octobre 2004, 11, 12, 15 février, 26 avril 2005; *Courrier International*, 21 avril 2005).

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BIRD)

1^{er} juin 2005. **Président.** Paul Wolfowitz, sous-secrétaire d'État à la Défense américain, prend ses fonctions de président de la BIRD. Il succède à James D. Wolfensohn en fonction depuis 1995 (<<http://rulers.org>>).

CANADA

17 mai 2005. **Tribunaux islamiques.** Une grande réunion publique a lieu contre la création de tribunaux islamiques à Ottawa. C'est la conséquence d'un rapport de la procureure générale Marion Boyd qui se prononçait en faveur d'un

arbitrage religieux pour régler les différends familiaux des musulmans au nom de la défense des droits des minorités. Soutenu par les musulmans conservateurs, ce projet suscite l'embarras du gouvernement et l'opposition de mouvements féministes et des droits de la personne humaine (*Le Monde*, 5 mai 2005).

28 juin 2005. **Mariage homosexuel.** Les députés approuvent en troisième lecture par 158 voix contre 133 un projet de loi modifiant la définition traditionnelle du mariage et permettant la légalisation des unions homosexuelles. Les députés du Parti libéral du Premier ministre Paul Martin – minoritaire – (à l'exception de 33 députés) ainsi que ceux du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique (gauche) ont voté en faveur de ce texte.

Cette loi fait suite aux décisions jugeant inconstitutionnels les mariages homosexuels comme contraires à la Charte fédérale des droits et des libertés. Sept provinces permettent déjà le mariage homosexuel (*Libération*, 30 juin 2005; *Le Monde*, 30 juin 2005).

ESPAGNE

21 avril 2005. **Mariage. Homosexuels. Divorce.** Le Congrès des députés espagnols adopte deux projets de loi. Le premier légalise le mariage entre homosexuels et autorise l'adoption d'enfants par ces couples. Il est adopté par 183 voix contre 136 et 6 abstentions. Le second simplifie les procédures de divorce. L'Espagne, après les Pays-Bas et la Belgique, est le troisième pays à légaliser ce type de mariage.

Des maires conservateurs annoncent qu'ils refuseront de célébrer de tels

mariages. La Conférence épiscopale appelle à l'« objection de conscience » des fonctionnaires. Le 22 juin, le Sénat s'oppose à ce texte grâce aux voix du Parti populaire, de quatre sénateurs nationalistes catalans et d'un sénateur du Parti aragonais. Un nouveau vote des députés le 30 juin par 187 voix contre 147 avec la seule opposition du PP et de deux nationalistes catalans, conduit à l'adoption définitive de la loi (*La Croix*, 21, 27 avril, 17, 20, 30 juin 2005; *Libération*, 22 avril, 12, 21-22 mai, 20 juin, 1^{er}, 2 juillet 2005; *Le Monde*, 23 avril, 11 mai, 8, 21, 24 juin, 2 juillet 2005).

6 mai 2005. **Bioéthique.** Le gouvernement approuve en Conseil des ministres un projet de loi sur la reproduction assistée permettant de sélectionner parmi les embryons issus d'une fécondation *in vitro* celui qui sera, sur le plan immunologique, compatible avec son frère ou sa sœur auquel il pourra faire don de cellules. Déjà une loi adoptée sous le gouvernement Aznar avait permis la recherche sur les cellules souches, mais avec des limites. L'Église critique le nouveau texte (*La Croix*, 10 mai, 10 juin 2005; *Le Monde*, 8 juin 2005).

ESTONIE

18 mai 2005. **Frontières.** L'Estonie signe un traité avec la Russie fixant le tracé de la frontière. Cette frontière correspond à celle issue de la Seconde Guerre mondiale. L'Estonie renonce à quelques centaines de kilomètres qui faisaient partie de son territoire lors de la première indépendance et qui avaient été absorbés par la Russie en 1945. Mais, coup de théâtre, la Russie « retire sa signature » le 27 juin.

Un traité avait déjà été signé avec la Lituanie en 1997, cet État accordant

automatiquement la citoyenneté aux minorités russophones. En Estonie, les russophones (29 % de la population) doivent passer un examen pour devenir citoyens. La situation est plus difficile avec la Lettonie dont 35 % des habitants sont russophones. Les « non-citoyens » n'y ont pas le droit de vote (*La Croix*, 29 juin 2005; *Le Monde*, 21 mai 2005).

ÉTATS-UNIS

21 avril 2005. **Juges de la Cour suprême.** Trois juges à la Cour suprême, Sandra Day O'Connor, Antonin Scalia et Stephen Breyer, dans une intervention publique sans précédent, lancent une mise en garde contre le risque d'une politisation de la justice. Les tensions sont très vives au Sénat à propos de la nomination de juges conservateurs par le président Bush, les démocrates refusant d'approuver ces nominations et ayant recours au *filibustering*. Par dix fois, les démocrates ont empêché la nomination de juges conservateurs pendant le premier mandat de George W. Bush. Les Républicains envisagent d'interdire le recours au *filibustering*. En effet, seule une majorité de 60 voix – que n'ont pas les Républicains – permet de clore les débats et de passer au vote. Finalement un compromis est intervenu, les Républicains renonçant à modifier les règles relatives à l'obstruction et les démocrates acceptant 3 des 10 juges refusés. Cela annonce une très vive lutte lorsqu'il s'agira de nommer le *Chief Justice*, en remplacement de William Rehnquist dont la démission est annoncée (*La Croix*, 25 mai, 10 juin 2005; *Libération*, 3, 25, 30 mai 2005; *Le Monde*, 30 avril, 22-23, 25 mai 2005; *Courrier International*, 2 juin 2005).

24 mai 2005. **Bioéthique.** La Chambre des Représentants adopte une loi visant à accélérer la recherche sur les cellules souches embryonnaires par 238 voix contre 194. 50 Républicains ont passé outre aux menaces de veto présidentiel (*La Croix*, 27 mai 2005; *Libération*, 26, 30 mai 2005; *Le Monde*, 26 mai 2005).

6 juin 2005. **Fédéralisme.** La Cour suprême, par 6 voix contre 3, réaffirme le droit du Congrès d'imposer aux États fédérés la loi fédérale qui interdit la production et la consommation de cannabis, y compris pour les malades. La consommation de la marijuana à usage médical était autorisée, depuis 1986, en Californie et dans 10 autres États de l'Ouest. La Cour n'a pas annulé les lois des 11 États « permissifs », mais a décidé de ne pas interdire les poursuites fédérales...

Cette décision paraît constituer un retour au pouvoir fédéral alors que la Cour semblait s'orienter dans le sens inverse depuis quelques années (*Libération*, 8 juin 2005; *Le Monde*, 8 juin 2005).

27 juin 2005. **Liberté religieuse.** La Cour suprême décide que la reproduction des Dix Commandements affichée dans deux tribunaux du Kentucky doit être retirée, mais elle considère qu'un monument de deux mètres consacré à ces mêmes Dix Commandements sur un terrain de la Législature du Texas est un hommage légitime à l'histoire judiciaire et religieuse des États-Unis et non contraire au premier amendement. La Cour suprême a confirmé les décisions qui avaient ainsi été rendues dans chacun de ces deux États par les juridictions inférieures. Mais cette technique du cas par cas sera difficile à appliquer (*La*

Croix, 29 juin 2005; *Le Monde*, 29 juin 2005).

GRANDE-BRETAGNE

9 avril 2005. **Monarchie.** Le décès et les obsèques du pape Jean-Paul II conduisent à repousser d'un jour le mariage royal. Peut-être cela vaut-il mieux car le dernier mariage royal, un 8 avril, avait été celui de George IV avec Caroline de Brunswick alors que George avait déjà épousé secrètement une catholique Maria Fitzherbert...

Le prince Charles, 56 ans, divorcé et veuf de Diana Spencer, épouse Camilla Parker-Bowles, 57 ans, divorcée d'un officier et mère de trois enfants, le 9 avril au château de Windsor. Camilla portera le titre de duchesse de Cornouailles et en cas d'accession au trône du prince Charles, sera princesse consort. Le mariage est un mariage civil mais l'archevêque de Canterbury préside une cérémonie de prières et d'actions de grâce. La Reine a finalement donné son accord à cette union, mais n'assiste pas au mariage. C'est la première fois depuis 142 ans qu'un souverain n'assiste pas au mariage de l'un de ses enfants. La dernière fois, il s'agissait de la reine Victoria en deuil du prince Albert.

Certains mettent en doute la légalité du mariage car la loi de 1836 qui a introduit le mariage civil au Royaume-Uni précise qu'il « ne s'applique à aucun mariage d'un membre de la famille royale ». La loi de 1949 modernisant la loi de 1836 a précisé qu'« elle n'affecte les lois et les coutumes liées au mariage des membres de la famille royale ». Cette clause avait été invoquée pour empêcher le mariage de la princesse Margaret et de Peter Townsend (*La Croix*, 11 février, 1^{er}, 11 avril 2005; *Libération*,

11, 23, 24 février, 16, 24 mars, 5, 8, 9-10, 11 avril 2005; *Le Monde*, 11, 12, 24, 25 février, 17 mars, 6, 9 avril 2005; *Courrier International*, 17 février 2005).

5 mai 2005. **Élections législatives.** 44,2 millions d'électeurs étaient appelés à élire 645 des 646 députés (un siège sera attribué lors d'une élection partielle, un candidat étant décédé à South Stafford-

shire) avec un an d'avance sur l'échéance théorique du mandat des députés.

Pour la troisième fois consécutive, le Labour du Premier ministre Tony Blair, 52 ans, remporte ces élections avec 37 % des voix, mais s'il a 32 sièges de plus que la majorité absolue, il perd 53 sièges par rapport au scrutin de 2001 et 4 % des suffrages.

Le Parti conservateur de Michael

Sortants: 412 travaillistes; 166 conservateurs, 52 libéraux-démocrates; 5 SNP;

4 Plaid Cymru, 1 indépendant; 5 DUP; 6 UUP; 4 Sinn Fein; 3 SDLP.

Nouvelle Chambre: 355 Labour; 197 conservateurs; 62 libéraux-démocrates; 24 autres

182

<i>Inscrits</i>	44 180 243
<i>Votants</i>	61,3 % (+1,4)
<i>Suffrages exprimés</i>	27 132 327

<i>Partis</i>	<i>voix</i>		<i>%</i>		<i>sièges</i>
Parti travailliste	9 556 183	35,2	(-5,5)	356	(-57)
Parti conservateur	8 772 598	32,3	(+0,6)	197	(+31)
Parti libéral démocratique	5 982 045	22	(+3,7)	62	(+10)
Parti national écossais (SNP)	4 122 267	1,5	(-0,3)	6	(+1)
Parti unioniste de l'Ulster	1 273 314	0,5	(-0,3)	1	(-5)
Parti démocratique unioniste	2 418 856	0,9	(+0,2)	9	(+4)
Plaid Cymru (gallois)	1 748 838	0,6	(-0,1)	3	(-1)
Sinn Fein	1 745 530	0,6	(-0,1)	5	(+1)
SDLP	1 256 226	0,5	(-0,1)	3	(=)
RESPECT-The Unity Coalition (socialiste)	680 065	0,3	(+0,3)	1	(+1)
Independent Kidderminster Hospital and Health Concern (centriste)	18 739	0,1	(=)	1	(=)
Indépendants		0,1	(+0,1)	1	(+1)
United Kingdom Independence Party	618 898	2,3	(+0,8)	0	
Divers dont:		3,1	(+0,7)		
Green Party		1		0	
British National Party		0,7		0	
Total sièges				646*	

* En raison d'une réduction du nombre de circonscriptions en Écosse (53 au lieu de 72), la Chambre perd 13 députés. 645 sièges ont été pourvus.

Howard recueille 33 % des voix, soit un gain de 1,30 %. Les libéraux-démocrates de Charles Kennedy, 46 ans, troisième force politique du pays, font une percée remarquable en progressant de 4 points avec plus de 22 % des suffrages. C'est le meilleur succès des libéraux depuis 1929 qui réalisent une percée sans précédent avec 62 sièges et 22 % des voix.

La participation a été de 61 %.

La majorité des travaillistes n'est plus que de 66 sièges contre 161 en 2001 et 167 en 1997.

Michael Howard, 63 ans, avocat, leader conservateur depuis novembre 2003, ancien ministre de l'Intérieur de John Major, très maladroit, n'a pas réussi à s'imposer. À la suite de sa défaite, le leader des Tories a immédiatement annoncé sa démission.

En Irlande du Nord, on observe une progression des extrêmes contre les modérés. David Trimble, chef du Parti unioniste, a été battu. Il annonce, lui aussi, son retrait de la vie politique.

Tony Blair en poste depuis 1997 devrait céder son poste à Gordon Brown au cours de cette législature (*La Croix*, 23 février, 18, 21, 22 mars, 15, 26 au 29 avril, 4, 6, 8, 31 mai 2005; *Le Figaro*, 5 au 7-8 mai 2005; *Libération*, 18 mars, 5, 6, 15, 25, 29 avril, 2 au 9 mai 2005; *Le Monde*, 18 février, 18 mars, 7, 9, 19, 22, 26, 29, 30 avril, 2 au 10 mai 2005; *Le Monde* 2, 30 avril 2005; *Courrier International*, 17 mars, 21, 28 avril, 4 mai 2005; <<http://www.parties-and-elections.de>; <http://psephos.adam-car.net>>). 6 mai 2005. **Cabinet.** Au lendemain des élections législatives, le Premier ministre Tony Blair a remanié son gouvernement. Si Gordon Brown, aux Finances, Jack Straw aux Affaires étrangères et Charles Clarke à l'Intérieur sont maintenus dans leurs fonctions, le Vice-Premier ministre

John Prescott perd une partie de ses attributions au profit de David Miliband, ministre chargé des Communications et du Gouvernement local. Geoff Hoon, ministre de la Défense, très critiqué lors de l'affaire David Kelly, laisse son portefeuille au ministre de la Santé, John Reid, qui est remplacé par Patricia Hewitt. Geoff Hoon devient « leader des Communes », c'est-à-dire ministre des Relations avec le Parlement. Personnage controversé, ancien ministre de l'Intérieur obligé de démissionner pour une affaire privée, David Blunkett revient dans le cabinet en charge des Retraites. Douglas Alexander, proche de Gordon Brown devient ministre de l'Europe à un moment crucial. Avec Des Browne, le cabinet compte quatre nouveaux membres (*Le Monde*, 8-9 mai 2005).

17 mai 2005. **Discours du Trône.** Dans le discours du Trône, un texte de 11 minutes rédigé par le Premier ministre et lu devant les membres des deux Chambres, la reine a annoncé le programme législatif du gouvernement. Il prévoit l'introduction des cartes d'identité, la lutte contre le terrorisme, le durcissement de la politique d'immigration et l'amélioration des services publics. Il s'inscrit toujours dans le schéma libéral de Tony Blair (*La Croix*, 18 mai 2005; *Libération*, 18 mai 2005; *Le Monde*, 19 mai 2005; *Courrier International*, 26 mai 2005).

HAUT-COMMISSARIAT AUX RÉFUGIÉS

24 mai 2005. **Haut-Commissaire.** Antonio Guterres, 56 ans, actuel président de l'Internationale socialiste, et qui fut Premier ministre au Portugal du 30 octobre 1995 au 6 avril 2002, est choisi comme

Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, succédant à l'ancien Premier ministre néerlandais Ruud Lubbers, en fonction depuis le 31 décembre 2000, contraint à la démission pour harcèlement sexuel. Bernard Kouchner était également candidat.

ITALIE

184

6 avril 2005. **Constitution européenne.** Adopté par les députés le 25 janvier, le traité pour l'élaboration d'une Constitution pour l'Europe est approuvé par les sénateurs par 217 voix contre 16 (*Libération*, 7 avril 2005).

12 juin 2005. **Référendum.** À la suite d'une initiative populaire soutenue par le parti radical, les démocrates de gauche, les communistes et les associations laïques, un référendum visant à l'abrogation partielle de la loi (loi 40) sur la procréation médicalement assistée adoptée le 19 février 2004, avait lieu à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle validant la demande signée par près de 4 millions de personnes. La Cour n'en autorise pas l'abrogation. Sont soumis au vote :

l'interdiction d'expérimentation sur les embryons

Vot.	25,6%
OUI	10 764 600 (88,0)
NON	1 463 027 (12,0)

l'interdiction de créer plus de trois embryons pour une fécondation in vitro

Vot.	25,6%
OUI	10 837 827 (88,8)
NON	1 369 705 (11,2)

l'interdiction d'un donneur extérieur au couple

Vot.	25,5%
OUI	9 406 370 (77,4)
NON	2 746 782 (22,6)

l'affirmation que les droits de l'embryon sont équivalents à ceux de la personne

Vot.	25,5%
OUI	10 674 849 (87,7)
NON	1 494 896 (12,3)

La Conférence épiscopale, avec le soutien du Vatican, appelle à l'abstention, le seuil de 50 % étant nécessaire pour la validation du référendum. Ce taux n'a pas été atteint. Il a même été particulièrement faible : 25,9 %. Depuis 1995, aucune consultation référendaire n'a atteint le taux de participation de 50% (*La Croix*, 14 janvier, 25, 31 mai, 10, 14, 27 juin 2005 ; *Le Figaro*, 11-12 juin 2005 ; *Libération*, 11-12 au 14 juin 2005 ; *Le Monde*, 15 janvier, 2, 12-13 et 14, 26-27 juin 2005 ; *Courrier International*, 19 mai, 9 juin 2005 ; <<http://referendum.interno.it>>).

KOWEÏT

2 juin 2005. **Élections municipales : les femmes ne votent pas.** Le Parlement koweïtien n'adopte pas le projet de loi accordant le droit de vote aux femmes en raison de l'abstention de nombreux députés islamistes. Les femmes ne pourront toujours pas voter aux élections municipales de cette année ; peut-être en 2009. Le Parlement leur avait déjà refusé le droit de vote en 1999.

Cependant, le Parlement adopte un amendement à la loi électorale, le 17 mai, pour accorder le droit de vote actif et passif aux femmes par 35 voix contre 23. Mais cela ne s'appliquera pas avant

2007... De plus ce droit sera exercé « en conformité avec les normes dictées par la charia ».

Sur les 6 monarchies du Golfe, les femmes ne peuvent voter qu'à Oman, Bahreïn, Qatar et en Arabie Saoudite et il n'y a jamais eu de consultation aux Émirats arabes unis (*La Croix*, 18 mai 2005; *Le Figaro*, 19-20 février, 20 avril, 17 et 18 mai 2005; *Libération*, 4, 17, 18 mai 2005; *Le Monde*, 5, 18 mai, 14 juin 2005; *Courrier International*, 19 mai 2005).

MONACO

6 avril 2005. **Prince régnant.** Rainier III, prince de Monaco, décède à 81 ans. Il avait succédé à son grand-père Louis II le 19 novembre 1949. Le 18 avril 1956, il avait épousé l'actrice de cinéma américaine Grace Kelly, décédée accidentellement le 13 septembre 1982. Son fils Albert, 47 ans, lui succède (*La Croix*, 7, 8, 11, 15, 18 avril 2005; *Libération*, 7, 16-17, 21 avril 2005; *Le Monde*, 7, 12, 17-18 avril 2005).

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

26 mai 2005. **Directeur général.** Pascal Lamy, Commissaire européen au commerce de 1999 à 2004, socialiste libéral, 58 ans, est choisi par les 148 membres pour devenir le 1^{er} septembre 2005 le directeur général de l'Organisation internationale du commerce (OMC) après trois tours de consultations. Il succédera au Thaïlandais Supachai Panitchpakdi qui dirigeait l'organisation depuis le 1^{er} septembre 2002. Le 13 mai, il avait été désigné par le comité de sélection, après l'élimination de l'Uruguayen Carlos Perez del Castillo, du Mauricien Jayen Cuttaree et du Brésilien Luiz-

Felipe Seixas Corrêa. Il entrera en fonction le 1^{er} septembre (*La Croix*, 16, 27 mai, 13 juin 2005; *Libération*, 27 mai 2005; *Le Monde*, 28 mai 2005; *Courrier International*, 2 juin 2005).

ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

3 juin 2005. **Secrétaire général.** Conseiller d'État, directeur des Affaires stratégiques au ministère de la Défense, Marc Perrin de Brichambaut, 57 ans, est nommé secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il succède au Slovaque Jan Kubis en fonction depuis le 15 juin 1999. Cette organisation, créée à la suite de la Conférence d'Helsinki, regroupe aujourd'hui 55 États européens, nord-américains et d'Asie centrale (*La Croix*, 3 juin 2005; *Le Monde*, 4 juin 2005).

SUISSE

5 juin 2005. **Votations.** Les Suisses, dont le pays n'est pas membre de l'Union européenne, ni de l'Espace économique européen refusé en 2001, acceptent cependant par 54,6% de « oui », les accords de Schengen abolissant les contrôles systématiques aux frontières.

L'Espace Schengen comprend désormais 13 pays de l'Union européenne ainsi que la Norvège, l'Islande et la Suisse.

La participation a été élevée pour une votation – 55,9% – et la coupure entre cantons francophones pro-européens et cantons alémaniques ruraux hostiles a pu, une fois de plus, s'observer.

Vot.	56,0%
OUI	1 474 704 (54,6%)
NON	1 226 449 (45,4%)

10 cantons et 2 demi-cantons ont voté « oui » ; 10 cantons et 4 demi-cantons ont voté « non », mais la majorité des cantons n'est pas exigée pour ce type de référendum facultatif (*La Croix*, 7 juin 2005, *Libération*, 4-5, 6 juin 2005; *Le Monde*, 7 juin 2005; *Courrier International*, 12 mai 2005).

TAIWAN

186 Avril 2005. **Visite historique.** À la suite de la loi adoptée quelques semaines plus tôt, les partis d'opposition se rendent à Beijing. Le 26 avril, Lien Chan, président du Kuomintang, ennemi historique du PC mais principal parti d'opposition, arrive pour une visite d'une semaine. C'est la première visite d'un dirigeant nationaliste depuis 1949. Les autorités chinoises offrent un couple de pandas aux « compatriotes taiwanais ». Le 1^{er} mai, le président indépendantiste de Taiwan, Chen Shui-bian, invite Pékin à ouvrir un dialogue. Mais les Chinois poursuivent leur offensive envers les Taiwanais non indépendantistes en recevant James Soong, leader d'un petit parti d'opposition, ancien membre du Kuomintang (*La Croix*, 27, 29 avril, 2, 3, 4 mai 2005; *Libération*, 30 avril, 2, 4, 13 mai, 2005; *Le Monde*, 2, 6, 8-9, 14 mai 2005; *Courrier International*, 28 avril, 12 mai 2005).

UNION EUROPÉENNE

6, 16 avril 2005. **Constitution européenne.** Soumis à ratification dans les 25 pays membres, le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe est, à ce jour, bloqué du fait de son rejet par la France et les Pays-Bas.

Le 6 avril, en Italie, les sénateurs

approuvent le traité pour l'élaboration d'une Constitution pour l'Europe par 217 voix contre 16, après l'approbation donnée par les députés le 25 janvier 2005.

Le 19 avril, en Grèce, le Parlement autorise la ratification du traité par 268 voix contre 17 et 15 abstentions.

Le 11 mai, en Autriche, le Parlement autorise la ratification du traité par 182 voix contre 1 (une députée d'extrême droite).

Le même jour, en Slovaquie, le Parlement approuve également le traité par 116 voix contre 27 (parti chrétien-démocrate) et 4 abstentions.

Le 12 mai, en Allemagne, le Bundestag autorise la ratification par 569 voix contre 23 et 2 abstentions (PDS) et le Bundesrat le 27 mai. Certains membres de la CSU bavaroise ont exprimé des réserves au Bundestag. 15 des 16 *Länder* ont approuvé le traité au Bundesrat. Le Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, dirigé par une coalition SPD-PDS, s'est abstenu alors que Berlin, qui a le même type de coalition, a voté pour. Ce vote s'est effectué en présence de Valéry Giscard d'Estaing.

Le 29 mai 2005, en France, le non l'emporte. Seules quatre régions de métropole sur 22 – Alsace, Bretagne, Île-de-France et Pays de la Loire –, 3 régions d'outre-mer sur 4 – Guadeloupe, Guyane, Martinique –, ainsi que les autres collectivités d'outre-mer ont voté oui.

Insc.	41 789 202
Vot.	28 988 300 (69,37 %)
Bl. et nuls	730 522 (2,52 %)
Suf. expr.	28 257 778
NON	15 449 508 (54,67 %)
OUI	12 808 270 (45,33 %)

Ce résultat a pour conséquence, entre autres, la démission, le 31 mai, du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, et son remplacement par Dominique de Villepin.

Le 2 juin, en Lettonie, le Parlement autorise la ratification par 71 voix contre 29 sur 100, atteignant la majorité des deux tiers exigée.

Le 3 juin, aux Pays-Bas, les Néerlandais qui, pour la première fois de leur histoire, participaient à un référendum à caractère consultatif, se prononcent encore plus nettement en faveur du « non ». Le « nee » recueille 61,54 % des voix. Les autorités néerlandaises avaient demandé à une Commission indépendante présidée par le professeur C.A.J.M. Kortmann de rédiger un résumé d'une vingtaine de pages du texte afin de le rendre intelligible aux électeurs. Excellente initiative !

Insc.	12 172 740
Vot.	7 705 196 (63,30%)
Bl. et nuls	5 881 (0,76%)
Suf. expr.	7 646 415
OUI	2 940 730 (38,46%)
NON	4 705 685 (61,54%)

Le 6 juin, en Grande-Bretagne, le gouvernement, tirant les conséquences du double échec référendaire, décide de « l'ajournement » de la procédure parlementaire ouvrant la voie au référendum sur le projet de traité.

Le 16 juin, les chefs d'État et de gouvernement réunis à Bruxelles, décident de suspendre durablement la ratification.

Le Parlement chypriote n'a pas, quant à lui, arrêté le processus en autorisant la ratification le 30 juin (tous les partis, à l'exception du parti communiste se sont prononcés en sa faveur). C'est le

onzième membre de l'Union européenne à voter favorablement (*La Croix*, 24 février, 1^{er} mars, 12, 13, 31 mai, 2, 3, 7, 21 juin 2005; *Le Figaro*, 1^{er} juillet 2005; *Libération*, 7, 20 avril, 2, 12, 16, 30 mai, 1^{er}, 2, 3, 6, 9, 21 juin, 1^{er} juillet 2005; *Le Monde*, 7, 14, 21 avril, 2, 24, 27, 29-30, 31 mai, 1^{er} au 4, 7, 8, 18 juin 2005; *Courrier International*, 21 avril, 12, 26 mai, 2 juin 2005; *Europe* mai, juin 2005; <<http://www.conseil-constitutionnel.fr>> ; <<http://fr.wikipedia.org/wiki>>).

16-17 juin 2005. **Conseil européen.** Le Conseil européen décide de « geler » la procédure de ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe. Si Chypre et Malte poursuivent leur processus parlementaire, si le Parlement luxembourgeois décide – contre la volonté du Premier ministre Jean-Claude Juncker – le 20 juin de maintenir son référendum, le Danemark suspend le sien qui devait avoir lieu le 27 septembre et la Pologne agit de même le 21 juin, le référendum devant avoir lieu en octobre.

D'autre part, aucun accord ne peut être obtenu sur les perspectives financières de l'Union pour la période 2007-2013, en raison de l'opposition notamment de la Grande-Bretagne qui refuse toute diminution de son « rabais », Tony Blair souhaitant une révision de l'utilisation des ressources budgétaires notamment dans le domaine agricole (*La Croix*, 16, 17, 23 juin 2005; *Libération*, 4-5, 16 au 22 juin 2005; *Le Monde*, 16 au 19-20, 22 juin 2005; *Europe*, juillet 2005).

23 juin 2005. **Parlement européen.** Le Parlement européen adopte après vingt-cinq ans, un statut unique pour ses membres par 403 voix sur 584 votants.

Les députés restaient payés par les Parlements des pays d'origine ce qui entraînait de fortes disparités allant de 1 000 € pour un Letton à 12 000 pour les Italiens en passant par 3 000 pour les Espagnols ou 5 600 pour les Français.

Désormais l'indemnité sera de 7 000 € et sera financée par le budget de l'Union européenne. Les députés seront remboursés de leurs frais de voyage sur le coût réel et non sur la base d'un forfait généreux. Ils percevront une indemnité journalière de 264 €. Ils ne cotiseront pas pour leurs retraites, la charge de celle-ci étant imputée au budget de l'UE ce qui a justifié l'abstention de Daniel Cohn-Bendit. Le Conseil des ministres doit encore approuver ce statut.

Cette réforme incitera-t-elle les parlementaires français à être plus zélés ? La Fondation Robert-Schuman rapporte qu'ils se situent au 23^e rang sur 25 pour l'assiduité (*La Croix*, 24 juin 2005 ; *Libération*, 24, 30 juin 2005).

VATICAN

2 avril 2005. **Le pape est décédé.** Le pape Jean-Paul II décède à Rome à l'âge de 85 ans. La Constitution *Universi dominici regis* promulguée le 22 février 1996 par Jean-Paul II, texte de 92 articles, dispose en son article 2 que « durant la période où le siège apostolique est vacant, le gouvernement de l'Église est confié au collège des cardinaux, seulement pour expédier les affaires courantes ou celles qui ne peuvent être différées, et pour la préparation de ce qui est nécessaire en vue de l'élection du nouveau pontife ».

C'est le cardinal camerlingue, Eduardo Martínez Somalo, espagnol, qui est plus particulièrement chargé de gérer le

Vatican et de fixer, avec l'aide des cardinaux présents, réunis en congrégation générale, la date des obsèques et celle de la convocation du conclave.

Dès le 13 mai, est annoncée la procédure de béatification de Jean-Paul II alors que le droit canon prévoit un délai de cinq ans après le décès (*La Croix*, 4 au 9-10, 13 avril, 16 mai ; 28 juin 2005 ; *Libération*, 2-3 au 9-10, 13 avril, 14-15 mai 2005 ; *Le Monde*, 3-4 au 9 avril, 15-16 mai, 29 juin 2005 ; *Courrier International*, 7 avril, 19 mai 2005).

19 avril 2005. **Élection du pape.** Le collège électoral composé de 117 cardinaux dont 114 nommés par Jean-Paul II se réunit dans la chapelle Sixtine pour élire le nouveau pape. La majorité des deux tiers est requise. Les 115 cardinaux présents représentent 52 pays. 50,4 % (dont 18,3 % d'Italiens) sont européens, 17,4 % latino-américains, 12,2 % nord-américains, 9,6 % africains, 8,7 % asiatiques et 1,7 % océaniens. Trois seulement ont été créés par Paul VI. Il y a cinq électeurs français. En effet, les cardinaux Honoré et Etchegaray ayant plus de 80 ans ne sont pas électeurs.

Le pape est élu par les cardinaux depuis 1059. Après trois jours sans résultat, le scrutin est suspendu une journée, puis sept scrutins sont organisés, trois fois si nécessaire. S'il n'y a toujours pas d'élection, le pape est alors élu à la majorité absolue ou bien le conclave peut décider de ne garder que les deux candidats arrivés en tête.

On sait que les bulletins sont brûlés, qu'une fumée noire indique un résultat négatif et une fumée blanche l'élection du nouveau pape.

C'est le cardinal Josef Ratzinger,

78 ans, ancien archevêque de Munich, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, qui est élu au quatrième tour de scrutin le 19 avril. Il avait été créé cardinal par Paul VI et était très proche de Jean-Paul II. Il choisit le nom de Benoît XVI en référence à Saint-Benoît, patron de l'Europe, et à Benoît XV, pape pendant la Première Guerre mondiale (3 septembre 1914-22 janvier 1922) qui avait œuvré pour la paix. Alors qu'il avait affirmé des positions libérales lors du concile Vatican II, il a évolué vers un plus grand conservatisme à partir de 1968. C'est le quatrième pape allemand de l'Histoire après Grégoire V (996-999), Clément II (1046-1047) et Victor II

(1054-1057). Son blason comporte une tête de Maure, l'ours de Saint-Crépinien et une coquille sur l'écu, les clés et le pallium, l'ensemble étant surmonté d'une mitre.

Le 21 avril, Benoît XVI confirme le cardinal Angelo Sodano, 78 ans, comme secrétaire d'État, fonction qu'il exerce depuis le 1^{er} décembre 1990 et Giovanni Lajolo, 70 ans, comme secrétaire d'État pour les relations avec les États, fonction qu'il occupe depuis le 7 octobre 2003 (*La Croix*, 11 au 15, 18, 19, 21, 22, 25, 28 avril 2005; *Libération*, 11, 14, 18 au 25 avril 2005; *Le Monde*, 10-11 au 26 avril 2005; *Courrier International*, 14 avril, 19 mai 2005).